

COMMUNE DE LA CHAPELLE AUX POTS

Création de numéro de voie - 2025_A011

Le Maire de LACHAPELLE-AUX-POTS,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de LACHAPELLE-AUX-POTS,

ARRÊTE

Article 1 : Est créé le numéro de voie suivant :

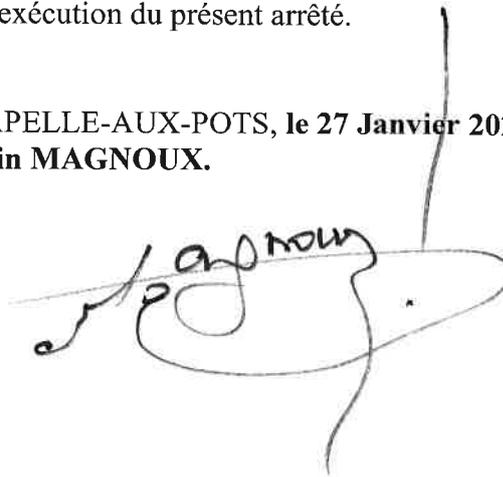
Numéro de voie	Complément	Libellé de voie	Parcelle
10		Rue des Jonquières	AB 288

Article 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre
- Le service National des adresses du Groupe LA POSTE
- ERDF
- Hôtel des impôts

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LACHAPELLE-AUX-POTS, le 27 Janvier 2025
Le Maire, **Alain MAGNOUX**.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Magnoux', is written over a large, loopy scribble. A vertical line extends upwards from the top of the scribble.